

MOTION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Publiée le vendredi 22 Novembre 2013 - Tourisme

Dans son plan stratégique la CCI Nîmes a placé le tourisme comme l'un des secteurs moteurs et déterminants de l'économie locale. En témoigne la présence de plus de 250 professionnels lors de la Nuit du Tourisme organisée à la CCI Nîmes hier soir. A ce titre son Président Henry Douais a souhaité

s'associer à une action forte portée par les professionnels du tourisme.

A l'occasion du Congrès annuel des Domaines Skiables de France, réunis les 6 et 7 novembre à Strasbourg, **18 organisations professionnelles du tourisme ont unanimement manifesté leur profond ressentiment devant les propositions du ministère de l'éducation nationale concernant le calendrier de vacances scolaires pour les années 2014 à 2017.** Pierre Gattaz, Président du MEDEF, est venu en personne apporter son soutien à l'ensemble de la filière touristique lors de l'adoption d'une motion écrite par les professionnels.

En effet, dans cette motion les professionnels du tourisme rappellent qu'ils ont jusqu'à présent toujours été ouverts au dialogue et attentifs à proposer des solutions qui intègrent au mieux l'équilibre des enfants et leur rythme chronobiologique (y compris dans l'adaptation aux saisons).

Ils rappellent aussi que **le calendrier scolaire a une forte influence sur la vie sociale et économique de la France, en particulier sur l'industrie touristique** qui représente 7% du PIB national, 78,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 900 000 emplois. Exemple avec les décalages successifs des congés de février et de printemps : **la fréquentation des stations de montagne durant les vacances de printemps a chuté de 70% ces 3 dernières années, impactant toutes les stations, grandes, petites et moyennes.**

Par ailleurs, facteur aggravant, la nouvelle proposition inclue des départs en congés à mi-semaine. Cette décision revient tout simplement à amputer d'une semaine, le travail de bon nombre de professionnels du tourisme ! Et, c'est d'autant plus incompréhensible que l'Etat lui-même se coupe ainsi de recettes fiscales (80 à 100 millions d'euros/an) découlant de l'activité des entreprises concernées.

Les stations balnéaires du Gard sont également sensiblement touchées car ce calendrier englobe désormais les ponts de mai dans les vacances de printemps, les privant d'un lancement de saison début avril.

Pour toutes ces raisons, la CCI Nîmes s'associe aux professionnels du tourisme qui jugent inacceptable que le calendrier scolaire soit élaboré sans réelle concertation et de manière unilatérale par le ministère de l'éducation nationale.

Contact Presse

Gaël Martineau

T. 04 66 879 925

@. gael-martineau@nimes.cci.fr